

Notice d'informations pour les groupes — ENFANTS —



Dans cette notice, vous trouverez les informations concernant :

La démarche pour les Ecoles Publiques

La répartition des rôles

Le nombre d'accompagnateurs préconisés

Notre Localisation

Nos conseils pratiques

Nos règles pour la réservation

L'équipe Corsaire Aventure vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre structure pour l'organisation de votre sortie scolaire éducative et sportive.

Afin de préparer au mieux votre venue, merci de prendre connaissance des informations ci-après.

Chaque année, vous êtes de plus en plus nombreux à plébisciter notre parc.

Grâce aux 10 parcours proposés, et au TrampÔforest, vous pourrez vivre votre aventure à votre rythme.

Pour nous aider à maintenir un haut niveau d'accueil et de service, nous vous demandons de bien respecter les horaires convenus

En cas de retard, merci de nous contacter directement au 07.81.40.78.11





La démarche pour les Ecoles Publiques

En tant qu'activité de pleine nature, la Réglementation concernant les écoles publiques nécessite une demande d'autorisation de projet faisant appel à des intervenants extérieurs. Cette demande doit être formulée auprès de leur inspecteur de l'éducation nationale.

Vous pouvez contacter Mme Duparc au 02 97 01 86 61 ou par email à ce.cpdeps56@ac-rennes.fr

La répartition des rôles

La responsabilité pédagogique de l'organisation des activités scolaires incombe à l'enseignant de la classe. Il en assure la mise en œuvre par sa participation et sa présence effective.

L'enseignant conserve la maitrise de l'activité.

Les enseignants ont pour tâche d'assister les opérateurs dans le contrôle du bon respect des règles de sécurité par les élèves. Les adultes accompagnateurs aident les enfants en hauteur (accompagnement sur les parcours) et participent à l'encadrement de la vie collective au sol (surveillance des enfants, accompagnement aux toilettes, ...).

Notez également que les accompagnateurs doivent être capables de suivre les enfants sur les parcours en hauteur.

Vous trouverez ci-dessous leurs principales missions.

Nos opérateurs ont pour rôle l'initiation des élèves aux règles de sécurité, la surveillance, le conseil et l'aide technique.

Lors de votre arrivée, le responsable du parc vous expliquera le déroulement de votre journée, reprendra les effectifs du groupe et vous briefera sur les tâches qui incombent à chacun.

. Avoir un rôle de référent d'un petit aroupe d'enfant (responsable de 5 à 8 enfants selon les âges)



Etre actif auprès des enfants (aider au passage du crochet sur les pacrours ou depuis le sol ; dans le respect des règles de sécurité ; possibilité d'aller à 2 sur un jeu pour aider un enfant)

Accompagner les enfants aux toilettes

Accompagner et surveiller les enfants dans le jardin des enfants

Surveiller les enfants en fin d'activité (le déséquipement se fait à la plateforme ; les accompagner aux tables de pique-nique)

Dans les parcours filet veiller au bon respect des consignes prodiquées par les opérateurs





Le nombre d'accompagnateurs préconisés

Pour la pratique des parcours acrobatiques en hauteur (formule journée ou demi-journée avec baudrier), nous préconisons :

- <u>1 accompagnateur</u> en hauteur pour <u>6 enfants</u> pour la <u>tranche 4-6 ans (Catégorie KID 1)</u>
- <u>1 accompagnateur</u> en hauteur pour <u>8 enfants</u> pour la <u>tranche 7-9 ans (Catégorie Kid 2)</u>
- 1 accompagnateur en hauteur pour 12 enfants pour la tranche 10-13 ans (Catégorie Junior)
- L'accompagnement en hauteur n'est pas nécessaire pour les 14 ans et +

Pour les activités sans baudrier (TrampÔforest, Chasse au Trésor, Jeux animés) nous préconisons :

- <u>1 accompagnateur</u> pour 6 enfants pour la <u>tranche 4-6 ans</u>
- <u>1 accompagnateur</u> pour 7 enfants pour la <u>tranche des 7-9 ans</u>
- 1 accompagnateur pour 10 enfants pour la tranche des 10 ans et +

Merci de prévoir au <u>minimum 1 accompagnateur supplémentaire au sol</u> pour réceptionner les enfants entre les parcours, ou les accompagner aux toilettes.

Si des enfants ont des besoins spécifiques, merci de nous prévenir pour que nous puissions nous organiser au mieux.

Exemple: enfant porteur de handicap, maladie, déficience auditive et/ou visuelle.

En aucun cas, les AVS ne doivent être comptés dans le total des accompagnateurs dans la mesure où ils ne seront en charge que de leur enfant.

A NOTER:

Les accompagnateurs vous sont offerts dans le but de faciliter la progression des enfants sur les parcours.

En aucun cas les accompagnateurs ne sont autorisés à évoluer seuls sur des parcours différents de ceux des enfants.

Tout manquement à cette règle entrainera la facturation de ces dits accompagnateurs.







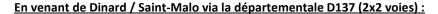
Notre Localisation

En venant de Rennes / Dinan / Dol de Bretagne via la Départementale D137 (2x2 voies) :

Prendre la sortie D74 direction Châteauneuf d'Ille et Vilaine

Au rond-point prendre la première sortie D7 direction Fort de Saint-Père/Cancale

Puis prendre la première à gauche, légère montée qui vous amènera jusqu'à notre parking.



Prendre la sortie D7 Châteauneuf d'Ille et Vilaine

Au premier rond-point prendre la 3ème sortie direction Fort de Saint-Père / Cancale

Au second rond-point prendre la 2ème sortie direction Fort de Saint-Père / Cancale

Puis prendre la première à gauche, légère montée qui vous amènera jusqu'à notre parking.

<u>Info</u>: Des panneaux directionnels se trouvent au niveau des ronds-points, et sur votre droite, à l'intersection juste avant de tourner à gauche sur la montée menant à notre parking.











Nos conseils pratiques

Organisation de la sortie

Pour un accueil plus efficace, nous vous demandons de constituer au préalable des groupes par classe et de leur attribuer des accompagnateurs.

En effet, cela permet une meilleure répartition et fluidité pour le début de l'activité.

Le déroulement de la journée est envoyé au responsable une semaine avant la venue.

Y sont repris les horaires d'arrivée sur le site et de début d'activité ainsi que l'ordre des activités avec la répartition des enfants. Lors d'une sortie à la journée, les enfants évolueront sur deux activités essentiellement dans cet ordre, qui peut être adapté selon vos souhaits :

- Matin : Parcours Acrobatiques en hauteur (durée de 2h30)
- Après-midi : Activité animée (entre 1h et 1h30)

Pour les grands groupes présents à la journée, une organisation exceptionnelle est mise en place.

Le groupe est scindé en deux. Ainsi une moitié évolue sur les parcours acrobatiques avec baudrier pendant que la seconde moitié est en activité animée.

Après le pique-nique, les groupes sont inversés.

Sur le parc

Le parc ne dispose pas de point d'eau potable. Pensez donc à votre bouteille d'eau ! Fidèle à notre politique, nous récupérons les eaux de pluies et les utilisons pour nos sanitaires.

Un snack est à votre disposition. Nous y vendons boissons fraîches, cafés et produits locaux.

Une tenue sportive est nécessaire : pantalon ou short, chaussures fermées de préférence type baskets. Les **chaussures ouvertes sont INTERDITES** (tongs, sandales et ballerines). Il en est de même pour les chaussures à talons, ou à crampons. Les cheveux longs doivent être attachés.

En cas de pluie, prévoir un K-way.

Les grands groupes ont un espace dédié pour déposer les sacs.

Nous disposons de tables de pique-nique mobiles, avec ou sans parasols, et de toilettes écologiques.

La pluie n'empêche pas le bon déroulement de l'activité.

Organisation de votre venue

Avant d'accéder aux parcours, l'habillage (harnais, casque et gants) et l'initiation représentent des étapes obligatoires.

Pour nous aider à maintenir un haut niveau d'accueil et de service, nous vous demandons :

- De respecter les horaires convenus préalablement
- De nous appeler 1 semaine avant pour confirmer le nombre de participants et les heures d'arrivée et de départ.
- De nous préciser si parmi votre groupe, il y a des enfants à mobilité réduite ou handicapé (des accompagnateurs dédiés uniquement à ces enfants sont nécessaires et ne sont pas comptabilisés dans le nombre total d'accompagnateurs du groupe)



Nos règles pour la réservation

En cas de modification des effectifs

A. Vous venez un jour de fermeture au public (départ spécial) :

A cette date, nous ouvrons le parc pour vous, vous avez <u>jusqu'à 3 jours avant votre venue</u> pour ajuster les effectifs Des <u>effectifs plus faibles non prévenus</u>, ou prévenus trop tard, seront <u>facturés à hauteur de 90%</u> des effectifs prévus.

Il y a un minimum de facturation de 200€ TTC (100€ TTC s'il y a un autre groupe).

Merci de nous tenir informer par email de préférence de l'évolution de vos effectifs.

Nous ne garantissons pas la place pour les sureffectifs au-delà de 10% des effectifs prévus.

B. Vous venez pendant un jour d'ouverture au public

Vous avez jusqu'à 2 jours avant votre venue pour ajuster les effectifs.

Des effectifs plus faibles non prévenus ou prévenus trop tard seront facturés à hauteur de 90% des effectifs prévus.

Merci de nous tenir informer par email de préférence de l'évolution de vos effectifs.

Nous ne garantissons pas la place pour les sureffectifs au-delà de 10% des effectifs prévus.

Dans les deux cas, nous sommes joignables 7j/7, par mail à <u>corsaire-aventure@foretadrenaline.com</u> ou par téléphone au **07.81.40.78.11**.

En cas d'annulation

L'annulation de votre part :

- À moins de 8 jours de votre venue donnera lieu à 50€ de facturation,
- À moins de 4 jours de votre venue donnera lieu à une facturation de 50% de votre réservation
- À moins de 24h de votre venue donnera lieu à une facturation de 80% de votre réservation.

Seuls une alerte météo orange ou notre accord peuvent justifier une annulation météo sans frais.

Droits à l'image

Sauf avis contraire de votre part, nous sommes susceptibles de prendre des photos de votre groupe pour notre communication numérique (site web, réseaux sociaux).

Ces dernières peuvent être retirées sur simple demande.